

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017

A 19H00

Etaients présents :

Monsieur Alain CAYET	Maire
Monsieur Guy BRAS	
Madame Marie-Antoinette DESHORTIES	
Madame Gisèle CATTO	
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK	
Monsieur Pietro VALENTE	Adjoints
Monsieur Léonce GLAVIEUX	
Monsieur Fouad AJARRAY	Conseillers Délégués
Monsieur Yves RAOULT	
Madame Micheline LAURENT	
Madame Yveline LOURDEL	
Monsieur Philippe LEFEBVRE	
Monsieur Patrick BRUGUET	
Madame Laëtitia HERDUIN	
Monsieur Marc SERRA	Conseillers Municipaux

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Monsieur Pietro VALENTE
Monsieur Hervé CUVELIER qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS
Madame Sophie LOPEZ qui donne procuration à Mme Marie-Antoinette DESHORTIES
Madame Chantal DECOCQ qui donne procuration à Madame Yveline LOURDEL
Madame Jessica FOURNIER qui donne procuration à Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Monsieur Yves RAOULT

Absents excusés :

Madame Martine DUQUESNOY
Madame Annie CARDON
Monsieur Daniel COLLART
Madame Edith PRUVOST
Monsieur Claude COLLIER
Monsieur Claude RICHARD

Secrétaire de séance : Madame Micheline LAURENT

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Micheline LAURENT est désignée secrétaire de séance.

b. Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation des délégués aux élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, à savoir:

- Monsieur Léonce Glavieux
- Monsieur Yves Raoult
- Monsieur Fouad Ajarray
- Madame Gisèle Catto

Le bureau municipal constate les dépôts de liste des candidats et s'assure du bon déroulement du scrutin.

Puis **Monsieur le Maire** invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il explique que les délégués et suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Il rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le conseil municipal doit élire quinze délégués et cinq suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Monsieur le Maire déclare avoir constaté qu'une liste a été déposée avant l'ouverture du scrutin :

- La liste « agir pour Saint Nicolas avec vous »

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers pour prendre part au vote.

Après le vote du dernier conseiller le scrutin est déclaré clos et les membres du bureau électoral procèdent au dépouillement.

Puis, **Monsieur le Maire** proclame les résultats :

Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Monsieur Alain CAYET	délégué
Madame Marie Antoinette DESHORTIES	déléguée
Monsieur Guy BRAS	délégué
Madame Gisèle CATTO	déléguée
Monsieur Jean Pierre CHARTREZ	délégué
Madame Anne Caroline RATAJCZAK	déléguée
Monsieur Pierre VALENTE	délégué
Madame Sophie LOPEZ	déléguée
Monsieur Léonce GLAVIEUX	délégué
Madame Yveline LOURDEL	déléguée
Monsieur Hervé CUVELIER	délégué
Madame Laetitia HERDUIN	déléguée
Monsieur Philippe LEFEBVRE	délégué
Madame Jessica FOURNIER	déléguée
Monsieur Marc SERRA	délégué
Madame Martine DUQUESNOY	suppléante
Monsieur Yves RAOULT	suppléant
Madame Chantal DECOCQ	suppléante
Monsieur Patrick BRUGUET	suppléant
Madame Micheline LAURENT	suppléante